



160369 - Est il permis au tuteur légal de la femme de refuser de la marier en raison de divergences opposant les deux familles

question

Est il permis au tuteur légal d'une femme de rejeter la demande en mariage présentée par un jeune à sa fille à cause de divergences restées suspendues entre les deux familles depuis 30 ans? Le jeune est pieux. Mieux les deux familles sont toutes les deux pieuses et se vouent un respect mutuel doublé de très bonnes relations. Cependant les résidus desdites divergences du passé remontent parfois à la surface. Qu'en pensez vous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les musulmans doivent régler leurs différends qui risquent d'enraciner la rancune et la haine entre eux. Les croyants sont des frères et Allah a donné l'ordre de réconcilier les croyants qui s'entretuent tout en les qualifiant de frères. Il faut qu'ils oublient les rancunes, d'autant plus qu'ils sont d'une grande piété, comme vous le dites dans la question. Si le tuteur est fondé à espérer que l'alliance matrimoniale à établir pourrait éradiquer les résidus de la rancune et de la haine, il doit conclure le mariage pour deux raisons:

1. La personne qui demande à épouser la femme est un bon partenaire;
2. Cela reviendrait à éradiquer l'inimitié.

At.-Tirmidhi(1084) a rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Si quelqu'un dont la religiosité et la moralité donnent satisfaction se présente à vous pour demander à se marier, mariez le, autrement, il y aurait tentation et grande corruption sur terre.** (jugé bon par al-Albani dans Sahih at.-Tirmidhi).



Cependant si le tuteur craint la résurgence des divergences pouvant amener la belle famille à commettre une injustice au détriment de la fille, une maltraitance dans son ménage, dans ce cas , il lui est permis de refuser le mariage car le tuteur doit tenir compte des intérêts de la personne placée sous sa tutelle, intérêts qui commande dans le cas présent qu'elle ne se marie pas avec l'homme en question.

Allah le sait mieux.